Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260622-2026_06_22_D56-DE

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 56

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de PLONEVEZ DU FAOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Marguerite BLEUZEN, Maire.

Date de convocation : 15 juin 2026 Convocation affichée le : 15 juin 2026

Présents : M. BLEUZEN, V. CARO CHERRE, J.L. LANDREIN, J. BOULC'H, A. BRENAUT, A. RIOU, D. SALAÜN, G. BERNARD, A. LAMANDA, A-M. BRETEL, L. LE GUILLOU, D. MENUGE, S. MAO, B. BARBIER, M. CAENES-BARDON, D. MORVAN, E. DE OLIVEIRA-ORIOL. M. QUERE.

Absent excusé : M. VOLANT LE DEROFF.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 18

Procuration : M. VOLANT LE DEROFF (procuration à A. RIOU).

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Attribution du marché de nettoyage des locaux de l'espace Ar Veilh et de la maison de santé.

Mme le Maire expose au conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses dispositions relatives aux marchés publics ;
Vu l'avis de la commission de la commande publique réunie le 10 juin 2026 ;
Considérant qu'une consultation a été lancée en vue de l'attribution du marché relatif au nettoyage des locaux de l'espace Ar Veilh et de la maison de santé ;
Considérant que la commission de la commande publique, réunie le 10 juin 2026, a procédé à l'analyse des offres reçues au regard des critères de jugement définis dans le dossier de consultation des entreprises ;
Considérant que l'offre présentée par la société SAMSIC FACILITY, dont le siège est situé 14 Rue André Michelin, 29170 Saint-Évarzec, a été la mieux disante;

Le conseil municipal, après cet exposé et avoir délibéré, à l'unanimité :
DÉCIDE :
- D'attribuer le marché de nettoyage des locaux de l'espace Ar Veilh et de la maison de santé à la société SAMSIC FACILITY.
- D'autoriser Mme le Maire à signer le marché et tous documents y afférents.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026.

Pour copie certifiée conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260622-2026_06_22_D56-DE